



# AFMC

L'Association des facultés  
de médecine du Canada

## Le Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada

**Le Comité d'agrément des facultés de médecine du Canada (CAFMC), en collaboration avec le Comité de liaison sur l'éducation médicale (LCME) aux États-Unis, veille à ce que les programmes des facultés de médecine canadiennes soient à la hauteur des exigences de qualité auxquelles la population est en droit de s'attendre à l'égard des médecins de demain. Les facultés de médecine se conformant à ces exigences obtiennent l'agrément, condition nécessaire pour permettre aux diplômés du programme d'être autorisés à devenir médecins.**

Le CAFMC a vu officiellement le jour en 1979 dans le cadre d'un effort conjoint de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC) et de l'Association médicale canadienne. L'AFMC travaillait depuis 1965 avec le LCME au processus d'agrément des programmes de médecine canadiens.

Le LCME est le fruit d'un effort conjoint similaire entre la Association of American Medical Colleges et la American Medical Association. Depuis le milieu du 20e siècle, le LCME était responsable de l'agrément de programmes menant au diplôme en médecine aux États-Unis et au Canada. Cette responsabilité était basée d'une part sur une longue collaboration qui avait commencé au début du 20e siècle et de l'autre, sur le fameux rapport Flexner. Le Canada participait activement au LCME avant la création du CAFMC.

Les normes d'agrément traitent d'enjeux relatifs aux catégories suivantes :

- Cadre institutionnel
- Programme éducatif menant au diplôme en médecine
- Étudiants en médecine
- Corps professoral/Ressources éducatives

Chaque faculté fait l'objet d'une visite d'agrément complète sur place au moins tous les huit ans. Cette visite est effectuée par une équipe d'examineurs chevronnés composée de meneurs du domaine, d'éducateurs et d'étudiants. L'équipe d'agrément visitant chacune des facultés canadiennes comprend un membre du LCME et le président ainsi que le secrétaire du CAFMC participent souvent à des visites dans les facultés américaines. Cette équipe prépare un rapport officiel qui est examiné séparément par le CAFMC et le LCME. Chaque organisme donne son appréciation du degré de conformité aux normes de la faculté et détermine l'état de l'agrément. Le CAFMC et le LCME demandent invariablement un suivi, allant du rapport d'étape aux visites répétées limitées en passant par la période probatoire, tout dépendant du sérieux et de la durée de l'état de non-conformité. Les mesures défavorables, comme la probation, peuvent faire l'objet d'un appel.

Le LCME et le CAFMC élaborent et approuvent les normes. Le président du CAFMC assiste aux réunions du LCME et inversement. Le président du CAFMC siège aux divers sous-comités du LCME et est la voix canadienne durant toutes les délibérations portant sur l'élaboration de méthodes et les questions liées à la politique et au rendement en matière d'agrément.

Au cours des dernières années, le CAFMC a joui d'une influence accrue en ce qui a trait à l'élaboration de nouvelles normes (apprentissage relatif au service, imputabilité sociale, diversité) et au fonctionnement de ce qui demeure une entreprise binationale mutuellement avantageuse pour veiller à la qualité des services dispensés par les médecins dans le futur. Le CAFMC est également de plus en plus sollicité pour des consultations internationales.

**AFMC.CA**

Pour plus d'information, contactez : [cafmc@afmc.ca](mailto:cafmc@afmc.ca)  
265 avenue Carling, pièce 800, Ottawa, Ontario K1S 2E1  
Tél. : 613 730 0687 | Téléc. : 613 730 1196

